

Mesures de conservation et aspect de la biologie du Rôle des genêts *Crex crex* dans les Basses Vallées Angevines en 1993 et 1994

Gilles MOURGAUD et Olivier LOIR

Introduction

Depuis 1990, la LPO Anjou est à l'origine de la mise en place de la mesure OGAF (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) agri-environnementale et l'acteur local pour la gestion d'un programme ACNAT-LIFE¹ pour la préservation des Basses Vallées Angevines (BVA).

L'historique du site en matière de conservation et la chronologie de la mise en place des mesures agri-environnementales sont proposés dans cette note.

Durant la période 1993-1994, la LPO s'est rendue propriétaire de plus de 96 hectares (330 hectares à la fin du programme en 1996).

Outre la gestion directe de nos parcelles, la sensibilisation du monde agricole, la participation au comité de gestion des BVA, nous avons été amenés à apprécier l'impact des fauches sur les oiseaux nicheurs et notamment sur le Rôle des genêts.

Le bilan de deux années de suivi est présenté et discuté dans cette note.

Les prairies des BVA sont exploitées traditionnellement par une fauche tardive (après la mi-juin) suivie ou non d'un pâturage du regain.

Ce système d'exploitation est lié au caractère inondable des prairies, la submersion périodique des prairies par les eaux de crues, soit des affluents, soit de la Loire qui refoule alors dans la Maine, pouvant intervenir à n'importe quel moment de l'année. Certains secteurs peuvent être inondés près de 200 jours par an.

De ce fait lors d'une année humide, la fauche ne peut intervenir que tardivement, voire pas du tout certaines années sur les secteurs les plus bas.

Le caractère tardif de ces pratiques peut expliquer la stabilité des effectifs nicheurs de Rôle des genêts — autour de 330 couples.

1. Expériences préalables de conservation du site

En 1975, une première demande de mise en réserve naturelle de plus de 2 400 ha est élaborée car la pression de chasse trop importante perturbe le stationnement des anatidés hivernants.

La demande échoue lors de l'enquête publique en 1980 sous la pression des opposants au

projet (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs).

En 1982, la seconde demande qui porte sur 1 800 ha échoue également.

Le projet de mise en Arrêté Préfectoral de Biotope de l'Île Saint-Aubin près d'Angers par la Fédération Départementale de la Chasse n'aboutit pas.

2. Mise en place des mesures agri-environnementales

En raison de la déprise agricole et de l'essor de la popuiculture, qui altèrent le milieu prairial, et de l'importance de la population angevine de Rôle des genêts par rapport à celle d'Europe occidentale, un dossier de mise en place d'une OGAF Agriculture-Environnement (Article 19) est monté afin de relancer les pratiques agricoles traditionnelles (fauche et pâturage). Ce dossier est accepté par le Comité technique national en 1990. Le financement est assuré à 50 % par l'Union Européenne et à 50 % par le Ministère de l'Agriculture.

En 1991, c'est le démarrage des premières réunions et la mise en place d'un comité de pilotage qui regroupe l'ensemble des acteurs du site. La surface éligible au titre de l'OGAF représente 4 500 ha de prairies de fauche et réparties sur 11 communes.

Les premiers contrats sont signés en 1993 pour une durée de cinq ans. Ces contrats répondent à un cahier des charges précis avec l'interdiction du retournement des prairies pour mise en culture, des travaux de drainage, des plantations de peupliers, de l'utilisation de produits phytosanitaires, d'apports de fertilisants et l'obligation d'un entretien annuel par la fauche et/ou le pâturage. Trois niveaux de contraintes sont proposés avec des indemnités : le contrat 1 d'un montant de 200 F/ha/an pour un pâturage de type extensif en première exploitation, le contrat 2 pour une fauche à partir du 20 juin avec une indemnité de 800 F/ha/an, le contrat 3 pour une fauche à partir du 10 juillet avec une indemnité de 1100 F/ha/an.

En 1993, 1 970 hectares sont sous contrat (contrat 1 : 648 ha, contrat 2 : 681 ha, contrat 3 : 641 ha) et en 1994, 2 395 hectares (contrat 1 : 682 ha, contrat 2 : 815 ha, contrat 3 : 898 ha).

Au mois de décembre 1993, le préfet prend un arrêté réglementant pendant 3 ans les plantations dans les BVA (cf. carte des boisements).

En novembre 1996, les commissions intercommunales d'aménagement foncier proposent un zonage des boisements ainsi qu'une réglementation qui seront soumis à enquête publique en février 1997, suivi s d'un arrêté préfectoral valable 6 ans.

En accompagnement de l'OGAF, la mesure ACE devenue ACNAT puis LIFE est instruite et acceptée par la commission Environnement de Bruxelles en 1990. Cette opération démarre dès 1991 pour une durée de 3 années prolongées de 1 an (1991-1995). Le budget de 6 millions de francs est financé par l'Union Européenne 50%, l'état français 25% et 25% les acteurs locaux (Conseil Régional des Pays de la Loire, Conservatoire Régional des Rives de la Loire et de ses affluents, Département de Maine-et-Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne et LPO).

¹ Action Communautaire pour la NATure. L'Instrument Financier pour l'Environnement.

Les objectifs fixés étaient les suivants :

- établir des conventions de gestion sur les terrains communaux pour inciter les communes à continuer d'entretenir les prairies humides (100 à 200 F/ha/an pendant 5 ans).
- acquérir et gérer 200 à 250 ha de prairies.
- réaliser les suivis scientifiques (botanique, ornithologique, hydraulique).
- sensibiliser le public.

Les résultats sont les suivants avec :

- la conversion des conventions de gestion sur les terrains communaux en contrats d'entretien des prairies adressés aux exploitants des parcelles LPO pour une fauche tardive à partir du 25/7 (prime : 1800 F/ha/an pendant 3 ans ou la différence avec la prime OGAF 1800 -1100 = 700 F) et cela suite à l'intervention d'EDEN (Études Des Équilibres Naturels : regroupe les Fédérations départementales de chasse et de pêche) auprès des communes.
- l'acquisition de 330 ha tous loués à des agriculteurs des communes alentours.
- la réalisation d'une vingtaine d'études de suivis scientifiques.
- la sensibilisation avec la conception de dépliants, plaquettes et expositions, et l'organisation de sorties grand public et scolaires.

3. Aspects de la biologie du Rôle des genêts en 1993 et 1994

3-1. Chronologie des fauches

Comme nous l'avons dit, les périodes de fauche vont dépendre de l'état de maturité du foin, caractère intimement lié à la durée de submersion de la prairie et à la météorologie.

Ainsi en 1993, la submersion des prairies a été de courte durée au début du printemps. Ensuite, des petites crues se sont succédées début mai et fin mai, inondant les sites les plus en aval comme les prairies de la Baumette/Sainte-Gemmes-sur-Loire ou de Cantenay-Épinard et de façon plus importante vers la mi-juin, où, là, l'ensemble des prairies situées au sud de la route Soulaire-et-Bourg - Briollay a été submergé à l'exception toutefois d'une bonne partie de l'île Saint-Aubin protégée par un ouvrage hydraulique. De plus, la succession d'épisodes orageux a perturbé le déroulement des fauches.

En 1994, les niveaux d'eau ont été exceptionnellement élevés durant tout le printemps. Un assèchement très bref des prairies a été suivi d'une nouvelle submersion importante à la mi-avril puis de façon moindre fin mai. Ensuite la baisse des niveaux d'eau a été régulière jusqu'à la fin de juin.

Il faut mentionner ici une autre cause de modifications des dates de fauche en 1993 puis les années suivantes : il s'agit de la mise en place d'une mesure OGAF-Environnement. Cette mesure va donc modifier les pratiques (voir discussion), l'essentiel des fauches se déroulant après le 20 juin.

En 1994, un suivi régulier et cohérent des prairies a été réalisé. Le graphique global présenté ci-dessous (fig. 1) ne permet pas de visualiser les différences entre sites.

Ainsi, le suivi a permis de mettre en évidence en 1994 la précocité et surtout la rapidité des fauches sur les sites de l'amont (Tiercé, Cheffes, Étriché, Soucelles) où 65 % à 100 % de la superficie est exploitée entre le 20 juin et la fin du mois. En aval, les fauches vont dépendre beaucoup plus des conditions hydro-logiques et avoir lieu en juillet et en août.

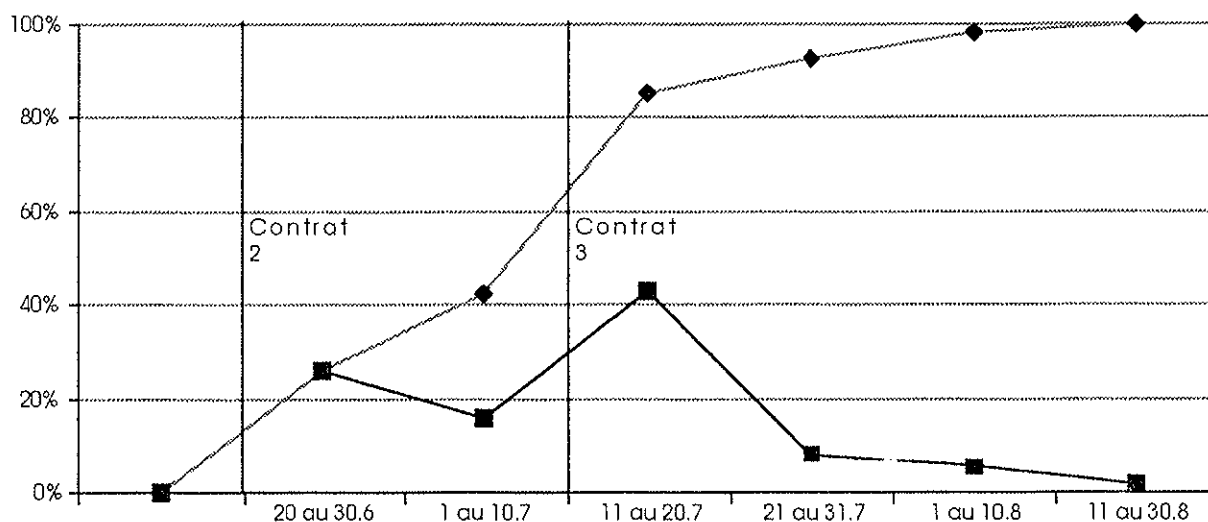


Fig. 1. — Surfaces fauchées en 1994. Pourcentages par périodes (■) et pourcentage cumulé (◆).

3-2. Abondance du Râle des genêts et chronologie de reproduction

En 1992, les décomptes réalisés dans le cadre de l'enquête nationale permettaient d'estimer la population des BVA à 330 chanteurs (268 chanteurs dénombrés).

En 1993, seuls les secteurs hébergeant une fraction importante de la population sont prospectés (tableau 1) et totalisent 181 chanteurs.

En 1994, la prospection s'étend sur 2 500 ha de prairies favorables et permet de dénombrer 224-235 chanteurs. Cinq sites manquent par rapport à 1992, année où ils totalisaient 57 chanteurs. Le site de Soucelles est recensé dans de mauvaises conditions et le site des Quinoras à Briollay est inondé aux deux tiers. Ils totalisent 9 chanteurs en 1994 contre 33 en 1992. Les oiseaux se sont sans doute reportés sur d'autres sites ce qui expliquerait les variations d'effectifs sur un même site d'une année à l'autre.

Sur les sites suivis durant ces trois années, l'effectif total reste très stable.

déroulé sur 4 sites pour une superficie de 168,5 ha : communal de Tiercé, prairies des Baillies, prairies de Cantenay-Épinard et prairies de la Baumette.

Ces suivis sont réalisés soit depuis les tracteurs, soit du sol en observant la progression des faucheuses. La recherche d'indices après la fauche dans ou entre les andains n'a pu être réalisée de façon systématique faute d'observateurs disponibles.

119 observations de râles ont eu lieu et peuvent être détaillées de la façon suivante (tableau 2).

	Adultes*		Poussins			Total
	n	%				
Échappés	63	91,3%	28	40,4%		91
						78,4%
Sauvés	3	4,3%	11	40,4%		14
						23,4%
Tués**	3	4,3%	8	40,4%		11
						17,0%
Total	69	100,0%	47			116
						100,0%

* nombre minimal d'adultes : peut concerner aussi des grands juvéniles volants, âgés de 35 jours et plus.

** oiseaux tués : il s'agit d'oiseaux observés dans la partie non fauchée de la parcelle et non revus lors du passage de la faucheuse. Cela concerne 3 individus de taille adulte et 8 jeunes dont 1 retrouvé mort.

Tableau 2. — Données recueillies sur le Râle des genêts lors du suivi des fauches.

47 oiseaux au minimum sont identifiés comme étant des juvéniles. Leur âge oscille entre 10 jours et 30-35 jours. Au-delà, il n'est plus possible de faire la différence avec des adultes, sauf s'ils sont tenus en main.

Sur l'ensemble des oiseaux observés, la lecture du tableau indique un pourcentage d'oiseaux tués de 9,48 % et de 21,6 % si on inclut ceux qui auraient dû être tués, mais qui ont été sauvés grâce à notre intervention (ralentissement ou arrêt du tracteur laissant ainsi le temps aux oiseaux de fuir). Mais ce chiffre est sans doute largement sous-estimé.

La perte est importante chez les juvéniles. Sans notre intervention somme toute très ponctuelle à l'échelle des Basses Vallées Angevines, c'est plus de 40 % des oiseaux qui seraient passés dans les faucheuses. À ces oiseaux juvéniles, il faut ajouter les adultes en mue et les oiseaux couveurs.

Toutefois, la « chance » des Râles des genêts dans les BVA, contrairement à d'autres régions de France, est que — en année normale (c'est-à-dire sans crue tardive) — ils peuvent nicher tôt. En dehors des sites de l'amont exploités dès le 20 juin, les juvéniles ont souvent le temps d'achever leur développement et de gagner des zones refuges lors des fauches car elles y sont plus étalées dans le temps.

C'est peut-être là la raison de la stabilité des effectifs angevins.

Sites	1992	1993	1994
Recensés les 3 années	151	150	156
Prairies de la Baumette	33	29	36
Pr. de l'île Saint-Aubin	60	57	55
Baillies de Noyant/C.-épinard, écouffant et Soulaire-et-Bourg	19	30	28
Pr. des communaux de S.-et-Bourg et de Briollay au S de la D 109	15	21	13
Communal de Tiercé au S de la D 74	24	13	24
Autres sites recensés	98	31	68-79
Pr. de Châtillon à Vaux			
Cantenay-Épinard	NP	NP	20-25
Pr. de S.-et-Bourg et de Briollay au N de la D 109			
et jusqu'à Cheffes en rive droite	15	16	NP
Pr. de Tiercé et Cheffes au N de la D 74	20	15	NP
Pr. du Davier à Étriché	3	0	NP
Les Quinoras/Briollay	18	NP	5
Pr. de Villevêque	21	NP	29-35
Pr. de Soucelles			
et boire du Brochon	15	NP	4
Pr. de Corzé	6	NP	3
Boire de la Cartraie à C.-épinard	NP	NP	7
Total	249	181	224-235

Tableau 1. — Recensements des mâles chanteurs de Râle des genêts en 1993 et 1994 et comparaison avec 1992 (NP : non prospecté, Pr. : prairies).

3-3. Suivi des opérations de fauche et analyse de la chronologie de reproduction.

En 1993, il n'y a pas eu de suivi.

En 1994, le suivi des opérations de fauche s'est

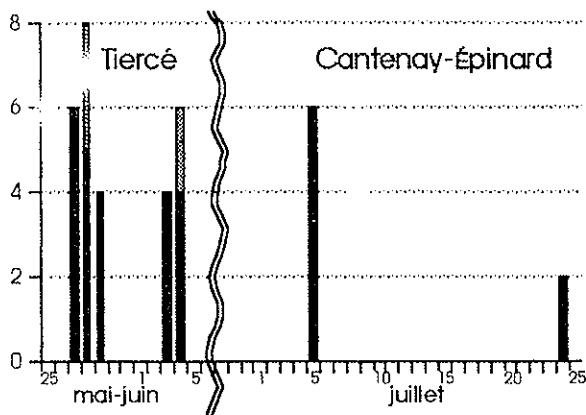


Fig. 2. — Dates d'éclosion des nichées de Râle des genêts (et nombre de poussins par nichée), calculées d'après l'estimation de l'âge des poussins observés lors des suivis de fauches (envol : 25-30 jours plus tard). En noir et grisé : nichées différentes.

La taille des nichées se situe entre 2 et 6 poussins (3 nichées de 2, 1 de 3, 2 de 4, 1 de 5, 2 de 6). Les 9 familles prises en compte ici (fig. 2) ont des poussins de moins de 25 jours.

Les premières éclosions, calculées d'après l'estimation de l'âge des poussins observés, ont lieu dans les derniers jours de mai. Les pontes sont déposées tôt sur les sites de l'amont comme Tiercé, sans doute dès la fin avril. Le retrait précoce des eaux de crue et donc la croissance plus rapide de la végétation rend le milieu favorable au râle dès son arrivée.

En 1993, la submersion des prairies à la mi-juin jusqu'au communal de Soulaire-et-Bourg a probablement détruit un grand nombre de nichées et, s'il y a eu ponte de remplacement, rendu les secondes nichées totalement vulnérables lors des fauches.

Sur Cantenay-Épinard en 1994, la crue tardive a retardé les pontes à fin mai, début juin.

Le 1^{er} août, sur une même parcelle sont contactés des poussins de 30-35 jours, de 15 jours et de 8-9 jours. Pour ces deux dernières familles et étant donné le caractère hygrophile des prairies, il peut s'agir de pontes de remplacement. Une première nichée en mai est ici exclue compte tenu de la submersion partielle à totale de la zone à fin mai.

3-4. Discussion

La mise en place de l'OGAF-Environnement (article 19) dans les BVA répondait au double objectif de lutte contre la déprise agricole et de frein au développement anarchique de la populiculture d'une part, de préservation d'un milieu biologique remarquable et de tentative d'optimisation du succès de reproduction du Râle des genêts d'autre part.

Le premier objectif a été largement rempli puisque dès 1994 et surtout 1995, plus de 2 857 ha sont contractualisés, enrayant ainsi le phénomène de déprise.

Le second l'est en partie. En effet, la date de fauche au 20 juin (contrat 2) a pour effet de concentrer les fauches sur une courte période. Sur les sites de l'amont,

l'ensemble des agriculteurs va se rendre sur les prairies dès la date butoir et faucher de grandes superficies en quelques heures. Dans ces conditions-là, les Râles des genêts ont très peu de chances de mener à bien leurs nichées. Des nichées dont les jeunes arrivent à l'âge de l'envol précisément dans ce créneau 20 juin-fin juin.

Sur les sites de l'aval, les fauches débutent généralement plus tard et se déroulent sur une période beaucoup plus longue.

Au vu de ces données, nous avons proposé sur nos acquisitions des conventions de gestion avec exploitation possible à partir du 25 juillet. En 1996, plus de 140 ha sont exploités de cette façon ce qui permet aux Râles des genêts de mener à bien leur nidification.

Une information systématique a été réalisée auprès des agriculteurs sur les méthodes de fauche « sympa » qui préconisent une fauche « centrifuge » du centre vers l'extérieur de la parcelle.

Il a été démontré que cette méthode alliée à une vitesse de fauche réduite permettait la survie de la quasi-totalité des adultes et jeunes de Râles des genêts (et autres espèces : caille et passereaux) sur une prairie.

Nous avons donc fait passer ce message. Force est de constater que cette méthode n'est appliquée que si nous sommes présents sur le terrain lors de la fauche. Peu d'agriculteurs l'appliquent d'eux mêmes.

Préserver les Basses Vallées Angevines est une chose, modifier des pratiques agricoles pour la sauvegarde d'un oiseau en est une autre. Nous agissons sur le long terme et espérons qu'au travers des mesures mises en place, les agriculteurs se sentent complètement impliqués dans la conservation de ce patrimoine naturel unique. □

Remerciements

Nous remercions vivement tous les agriculteurs qui ont pris sur leur temps pour discuter, pour mettre en pratique une nouvelle méthode de fauche, qui nous ont accordé une place sur leur tracteur et ont bien voulu ralentir à notre demande à la vue des Râle des genêts. Grâce à eux, nous pensons avoir franchi une étape dans la préservation de l'espèce.

Nous remercions chaleureusement Jean-Pierre LECOMTE de l'ADASEA du Maine-et-Loire qui nous a permis d'accéder à la cartographie et à la liste des agriculteurs ayant souscrit à l'OGAF-Environnement.

Nous remercions toutes les personnes qui ont apporté leur aide précieuse lors des recensements nocturnes ou lors des opérations de suivi des fauches :

Gérard BALESME, Jean-Claude BEAUDOIN, Fabrice BERLAND, Jean-Pierre BOISDRON, Jean-Baptiste de la BRETÈQUE, Béatrice BUONO, Jean-Pierre BURON, Christine DENÉCHÈRE, Bruno GAUDEMER, Alain GENTRIC, Brigitte GIRARD, Jacqueline LANDRON, Frédéric LEBLANC, T. LEBRETON, Jean-François MICHEL, Vincent PASQUIER et Mathieu VASLIN. □

Bibliographie

- BEAUDOIN J.-Cl., MOURGAUD G., 1992. — OGAF *Agriculture-Environnement Basses Vallées Angevines. Définition des paramètres et objectifs environnementaux.* Ministère de l'Environnement, DDAF Maine-et-Loire, LPO. 53 p.
- COLLECTIF, 1992. — OGAF *Agriculture-Environnement Projet des Basses Vallées Angevines.* DDAF Maine-et-Loire. 72 p.
- MOURGAUD G., 1993. — Enquête sur les effectifs nicheurs et la répartition du Rôle des genêts *Crex crex* en Maine-et-Loire en 1991 et 1992. *Bull. Gr. Angevin d'Ét. Orn.*, 21 (44) : 51-59.
- MOURGAUD G., LOIR O., 1993. — *Basses Vallées Angevines. Rapport annuel 1993.* Union Européenne, Ministère de l'Environnement. 27 p. + annexes.
- MOURGAUD G., LOIR O., 1994. — *Programme LIFE Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1994 Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire).* Union européenne, Ministère de l'Environnement. 22 p. + annexes.
- SALAMOLARD M., ÉGRETEAU Chr., ROCAMORA G., BLANCHON J.-J., 1995. — *Programme LIFE Rôle des genêts. Bilan étude et conservation 1994 Synthèse nationale LPO.* 27 p. + annexes.
- RSPB, 1992. — *Action for Corncrakes workshops : Proceedings and action points.* Crawfordsburn, Northern Ireland., 6 Oct. 1992. Glasgow, Scotland 2 novembre 1992. 43 p.
- RSPB, 1993. — *Action for Corncrakes. Workshop RSPB/IWC/LPO 21-22 Sept. 1993.* Glasgow, Scotland. 54 p. □

